

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 26/03/3.2

SEANCE DU 9 MARS 2026
L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE 9 MARS à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE	ABSENT
33	32	1	0

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Christine DEL NERO, Michel THUILIER, Nicole BERNARDINI, Dominique RIGHI, Laetitia QUILICI, Michel OLLAGNIER, Carine GINZAC, Didier MARTINA-FIESCHI, Delphine GROSSO, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Nadine ALESSI, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Patrick APARICIO, Thierry AKSOUL, Nathalie PESCHARD-LAUZIERE, Philippe CASTILLO, Valérie MASSENET, Katell LE BLEIZ, Hélène CAREN, Patrick JOLI, Julien ROCCHIA, Ombeline LOMPRES, Benoît ADET, Anaïs HATRET, Christian BERCOVICI, Claudie CARTEREAU-ZUNINO, Catherine MAGADDINO

REPRESENTE :

Stanislas ROQUEBERT représenté par M. le Maire

ABSENT :

Secrétaire de séance : Anaïs HATRET

<u>VOTE :</u>		
<u>UNANIMITE</u> : NON	<u>POUR</u> : 31	<u>CONTRE</u> :
<u>ABSTENTIONS</u> : 2	<u>BLANC(S) et NUL(S)</u> :	

OBJET : Autorisation d'engagement, de mandatement et de liquidation avant le vote du BP 2026 – Budget principal

Madame Christine DEL NERO, 1^{ère} adjointe au Maire rappelle à l'assemblée que les délibérations n°25/12/3.3 et n°26/01/3.3 ont été approuvées autorisant l'engagement, le mandatement et la liquidation des dépenses d'investissement en 2026 dans la limite du quart des crédits inscrits en 2025.

Il convient de corriger notre délibération du 26.01.2026, les crédits ouverts de 2025 pris en compte devant être pris sans les RAR de 2024.

Le nouveau tableau proposé est le suivant :



BUDGET PRINCIPAL

CHAPITRES	Crédits ouverts en 2025 Budget Primitif	Autorisation de dépenses en 2026 (quart des crédits)
20 Immobilisations incorporelles	497 000	124 250
204 Subventions d'Equipement versées	5 233 000	1 308 250
21 Immobilisations corporelles	5 843 000	1 460 750
23 Immobilisations en cours	13 812 000	3 453 000
45 Opérations pour compte de Tiers	17 081 673,56	4 270 418,39
		10 616 668,39

L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1612-1,

CONSIDERANT le vote du BP 2026 prévu par la ville en 2026,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
 APRES DELIBERE,

1. CORRIGE une erreur concernant notre délibération du 26.01.2026
2. AUTORISE en 2026 Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisation de programme dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
3. DIT que le montant et l'affectation des crédits correspondants sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL

CHAPITRES	Crédits ouverts en 2025 Budget Primitif	Autorisation de dépenses en 2026 (quart des crédits)
20 Immobilisations incorporelles	497 000	124 250
204 Subventions d'Equipement versées	5 233 000	1 308 250
21 Immobilisations corporelles	5 843 000	1 460 750
23 Immobilisations en cours	13 812 000	3 453 000
45 Opérations pour compte de Tiers	17 081 673,56	4 270 418,39
		10 616 668,39

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



**Le ou la secrétaire
 de séance**

[Signature]

